

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

Soutenez l'insertion professionnelle
des jeunes toulousains !



DONNEZ DU SENS A VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE !

Chaque année, la Mission Locale reçoit plus de **10 000 jeunes de 16 à 25 ans**, sortis du système scolaire et universitaire.

Avec ses **147 salariés** et ses **9 sites d'accueil**, répartis sur le territoire toulousain, la Mission Locale accompagne chaque jeune qui rencontre des difficultés en matière d'**accès à la formation et à l'emploi**.

L'approche globale de nos conseillers permet de répondre à leurs attentes en matière d'**autonomie sociale** (santé, logement, citoyenneté, ...) et d'**accès à l'emploi**.

Pour notre jeunesse, votre soutien est essentiel !

POURQUOI NOUS VERSER VOTRE TAXE ?

La Mission Locale Toulouse est habilitée à percevoir votre taxe d'apprentissage.

Nous soutenir, c'est :

- permettre à de nombreux jeunes de bénéficier d'actions et de projets pour **construire leur avenir**,
- être **partie prenante** de l'avenir de notre jeunesse.

POUR PLUS D'INFORMATION

Contactez-nous :

- ✉ emploi@mltoulouse.org
- ☎ 05 61 41 78 30

COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

UN OUTIL UNIQUE, CENTRALISÉ ET PARTAGÉ

Un nouvel outil a été mis en place pour **verser votre taxe d'apprentissage en toute transparence et simplicité** : la plateforme de répartition du solde **SOLTéA**. Ce service dématérialisé est mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations.

1

DSN d'avril 2024 : déclarez votre solde via la DSN (exigible le 5 ou 15 mai 2023)

3

Désignez la Mission Locale Toulouse comme bénéficiaire grâce au moteur de recherche :

- sous le nom de « MISSION LOCALE TOULOUSE »
- ou avec notre n° de SIRET 32871136100159

2

Connectez-vous à la plateforme SOLTéA (identifiants net-entreprises) pour affecter la totalité ou une partie du solde de la taxe d'apprentissage

4

Suivez votre versement effectué par la plateforme SOLTéA via Net-Entreprises.fr